

# LE PRINCIPE

## 1<sup>ÈRE</sup>

### PHASE

## Se former dans la durée

➤ Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

### 2 phases:

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.

➤ Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend:

- une évaluation préalable (1h);
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code";
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

➤ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

➤ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.



## 2<sup>ÈME</sup>

### PHASE

## ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02"  
Livret d'apprentissage  
Lettre Accord Assurance

### Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Évaluation de fin de Formation Initiale

Attestation de fin de Formation Initiale  
Extension de garantie



## Les accompagnateurs

- Pour être accompagnateur, il faut:
  - être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
  - avoir l'accord de l'assureur;
  - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...);
  - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
  - participer au rendez-vous préalable.
- Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.



## Les avantages

### ➤ 1- Assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances:

- surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50 %;
- suppression de la surprime la 2<sup>e</sup> année si je n'ai occasionné aucun accident.

### ➤ 2- Une meilleure réussite

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée. Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

### ➤ 3- Permis Probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, si je suis une formation post permis (entre le 6<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> mois après l'obtention de mon permis), la période probatoire est réduite à 1 an et demi.

### ➤ 4- Moins d'accidents

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité. Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

## 18 ANS<sup>(1)</sup>



### Épreuve pratique

## 17 ANS

### Conduite Accompagnée: 1 an/3 000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1<sup>er</sup> Rendez-vous pédagogique 3h
- 2<sup>ème</sup> Rendez-vous pédagogique 3h
- 3<sup>ème</sup> Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

### Permis Probatoire

6 points  
+ disque A.



<sup>(1)</sup> Conduite seul(e) le premier jour de la majorité, 18 ans.

## Les règles

- ▶ Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes:
  - Ne pas franchir les frontières françaises;
  - Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière);
  - Disque "conduite accompagnée";
  - Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

**VITESSES  
MAXI**



## Documents obligatoires :

- ▶ Pendant la phase de conduite accompagnée, je dois avoir en ma possession:
    - le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie);
    - le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance;
    - le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.
- L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

## Les textes réglementaires

- ▶ Articles R.211-3 à R.211-6.
- ▶ Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- ▶ Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto-école : .....

Tél. : .....

Mon Assureur : .....

Tél. : .....

Cachez cet Etablissement

**ÉCOLE DE CONDUITE DE LA NIVE**  
 Madame TARLET  
 32 rue Marengo - 64100 BAYONNE  
 Tél : 05 59 59 29 30  
 Agrément n°E02 064 04590  
 SIRET 330 846 130 000 38



# CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DÈS  
**15**  
ANS

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.



« La conduite accompagnée,  
c'est ma sécurité ! »

# NOTICE D'EXPLICATIONS

